RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTES - 4401 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 07/10/2024 - 16942 - 2022 B 04579 - 921 765 673 - 4 A Investissement

4 A INVESTISSEMENT
Société par Actions Simplifiée
au capital de 1.000 euros
Siège Social : 177 rue Joncours - 44100 NANTES
921 765 673 R.C.S. NANTES

EXTRAIT DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS ADOPTEES PAR ASSP LE 20/09/2024

Les soussignés :

- **M. Philippe ANTOINE**, de nationalité [redacted] né à [redacted] le [redacted] domicilié au [redacted] titulaire de 250 actions de la société 4 A INVESTISSEMENT en pleine propriété,

- **M. Paul ANTOINE**, de nationalité [redacted] né à [redacted] le [redacted] domicilié au [redacted] titulaire de de 250 actions de la société 4 A INVESTISSEMENT en pleine propriété,

- **M. Olivier ANTOINE**, de nationalité [redacted] né à [redacted] le [redacted] domicilié au [redacted] titulaire de de 250 actions de la société 4 A INVESTISSEMENT en pleine propriété,

- **M. Jean-Baptiste ANTOINE**, de nationalité [redacted] né à [redacted] le [redacted] domicilié au [redacted] titulaire de 250 actions de la société 4 A INVESTISSEMENT en pleine propriété,

Soit quatre associés, détenant ensemble mille (1.000) actions, soit la totalité des actions composant le capital de la société par actions simplifiée 4 A INVESTISSEMENT identifiée en tête des présentes (ci-après la « **Société** »), seuls associés de ladite Société,

Après avoir rappelé qu'aux termes de l'article 12 alinéa 2 des statuts « *Les associés peuvent valablement prendre une décision collective dans un acte dans la mesure où ce dernier porte le nom et la signature de l'ensemble des associés, qu'ils soient présents ou représentés.* »,

ONT PRIS, A L'UNANIMITE, LES DECISIONS SUIVANTES :

- *[…]*; Désignation d'un nouveau Président ;

- Pouvoirs donnés au Président ; Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

[…]

DEUXIEME DECISION

Les associés, à l'unanimité :

DECLARENT avoir pris connaissance de la démission de Monsieur Philippe ANTOINE de son mandat de Président de la Société.

DECIDENT de nommer comme Président de la Société, avec effet immédiat, et sans limitation de durée :

- **Monsieur Paul ANTOINE**, de nationalité [redacted] né à [redacted] le [redacted] domicilié au [redacted]

Monsieur Paul ANTOINE exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi et par les statuts aux associés.

Monsieur Paul ANTOINE déclare accepter sans réserve cette fonction, et qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité, ni aucune interdiction pouvant faire obstacle à cette nomination.

TROISIEME DECISION

Les associés, à l'unanimité :

DECIDENT de donner tous pouvoirs au Président à l'effet de tout passer tout acte nécessaire à l'accomplissement des décisions prises.

DECIDENT de donner tous pouvoirs au porteur de l'original d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et autres.

Le présent acte et procès-verbal, qui constate les décisions unanimes des associés, sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

* * *

[...]

Pour extrait certifié conforme,

Nom et signature du dirigeant :

Monsieur Paul ANTOINE

[redacted]

Date de signature : 02-10-2024